

Loir-Lucé-Bercé : une terre de projets

N'oubliez pas de remplir  
et de retourner, d'ici le 15 novembre,  
dans vos mairies, le questionnaire  
de diagnostic "social et santé"  
que vous trouverez en pages  
centrales de ce magazine.



## France services

Accompagnement

Accueil Information  
Orientation

p. 4

ZOOM SUR...

## Le bus France Services va à votre rencontre

Social  
**Une convention  
territoriale pour et  
par les habitants**

p. 3



Maison de l'économie  
et de l'innovation  
**La vitrine de  
Loir-Lucé-Bercé**

p. 6-7



Petites villes de demain  
**De nouvelles  
opportunités  
pour le territoire**

p. 8-9





# Sommaire

2

Édito

3

Une convention territoriale globale par et pour les habitants

4-5

Le bus France Services à votre porte

6-7

La Maison de l'économie et de l'innovation est ouverte

8-9

Petites Villes de Demain

10-11

Environnement

12

Aménagement de l'espace / Santé

13

Culture et sports

14-15

Tourisme et patrimoine

16

Découverte de nos communes



**Date de parution :** Novembre 2021 - 12 100 exemplaires - Distribution gratuite - Ne pas jeter sur la voie publique **Éditeur** communauté de communes Loir-Lucé-Bercé **Directeur de la publication** Hervé Roncière, Président **Rédaction** La Trinacria (Valérie Cascio) - Mc Comm (Emmanuel Chevreul) - commission communication - **Illustrations** Fonds de photos communautaire, Carnuta, CS Lucé, Zutano BaZar. Photos Licence Standard Adobe Stock **Intégration des contenus et médias - création nouveau design de pages et mise en page :** Hastone & Ten **Coordination** Loir-Lucé-Bercé **Impression** ITF - Mulsanne **Distribution** La Poste Dépôt légal à parution

# Édito

## Pour un territoire toujours plus attractif !



À peine plus d'un an après l'élection d'un nouveau Conseil communautaire et à l'heure où nous commençons seulement à retrouver un rythme de vie quasi normal, notre communauté de communes Loir-Lucé-Bercé voit déjà se concrétiser plusieurs projets importants qu'elle a portés : l'ouverture de la Maison de l'économie et de l'innovation, à Loir-en-Vallée, le partenariat avec le Conseil départemental de la Sarthe autour de la voie verte, la mise en route du bus France Services, la Maison des vins et de la gastronomie à La Chartre-sur-le-Loir, la poursuite de l'aménagement de la zone économique Val de Loir et l'extension de la zone de la Prairie au Grand-Lucé.

En parallèle, le lancement d'audits énergétiques des bâtiments Communautaires, le transfert du siège de la communauté de communes, le déménagement du centre social Loir & Bercé et le renforcement des moyens des services permettront un meilleur fonctionnement de la collectivité. Toutes ces actions et ces initiatives aideront les élus à développer collectivement des services efficaces et des équipements innovants dont les habitants sont les premiers bénéficiaires.

Également dans l'actualité, une convention territoriale globale est mise en place en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) modifiant le mode de financement des actions sociales sur notre territoire. Dans ce cadre, nous vous demandons de répondre au questionnaire qui est distribué avec ce journal. Cette enquête doit, en effet, alimenter le diagnostic social et santé que nous élaborons avec nos partenaires socio-médicaux. Vos réponses nous aideront à définir une offre de services exhaustive en faveur de l'accueil des tout-petits, des jeunes, des familles et des aînés. Elles nous permettront également de mieux cerner encore vos besoins en matière d'offre de soins. Garantir et préserver la santé de chacun

d'entre vous est une préoccupation de tous les instants, comme nous l'avons montré en nous mobilisant pour le maintien du service d'urgences du centre hospitalier de Montval-sur-Loir et pour la mise en place d'un centre de vaccinations contre la COVID 19. Aujourd'hui encore, nous sommes plus que jamais vigilants et bien décidés à défendre nos services médicaux. Nous comptons sur votre participation.

Pour rendre notre territoire toujours plus attractif et agréable à vivre, et pour répondre aux exigences environnementales, nous avons souhaité porter à l'échelle du PÉTR\* Pays Vallée du Loir, un schéma directeur de développement des énergies renouvelables nous permettant d'apporter un avis cohérent aux nombreux porteurs de projets.

C'est également dans cette logique que nous démarrerons, dès l'été prochain, un programme de 6 ans d'aménagement et de réhabilitation de nos cours d'eau les plus fragilisés par l'activité humaine, la gémapi. Plus globalement, nos richesses naturelles sont un atout de notre économie, contribuant notamment au déploiement de nouvelles filières locales.

Pour encadrer et accompagner toutes ces actions, nous avons défini un projet de territoire dans lequel le monde agricole, les associations, les entrepreneurs et les habitants de Loir-Lucé-Bercé trouveront tout le soutien et l'énergie nécessaires pour répondre à leurs attentes.

C'est dans cette optique, quoi qu'il en soit, que j'agis avec toute l'équipe d'élus et de techniciens qui m'épaule efficacement au quotidien.

*\* Pôle d'équilibre territorial et rural*

### Hervé Roncière

Président de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé

## Une **convention territoriale globale** pour et par les habitants

Loir-Lucé-Bercé et la Caisse d'allocations familiales (CAF) travaillent à l'élaboration d'une convention territoriale globale. Celle-ci définira les actions qui pourront être développées sur le territoire en direction des habitants, en particulier par les trois centres sociaux de Loir-Lucé-Bercé. Dans cette perspective, un diagnostic de territoire est en cours. Pour que celui-ci soit le plus précis possible, des questionnaires sont distribués avec ce magazine pour mieux connaître vos besoins.



« La mise en œuvre de cette convention implique une forte mobilisation des élus des communes et de la Communauté de communes, de nos partenaires, de la Caisse d'allocations familiales (CAF), mais aussi des usagers, souligne Agnès Verdier, vice-présidente communautaire en charge des solidarités, du social et de la santé. Nous comptons, par conséquent, sur toutes les ressources, en particulier sur les centres sociaux, pour nous permettre de finaliser cette convention début 2022. Leur connaissance fine du territoire, comme l'implication des habitants, sont un véritable atout pour réussir ce projet. »

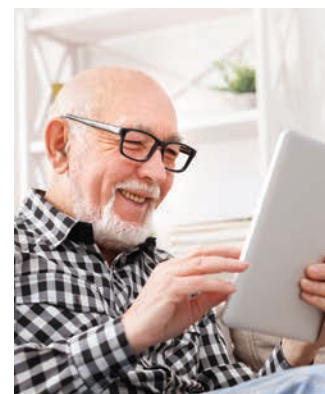


La convention territoriale globale (CTG) vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants. « Son élaboration nous permet de faire le point sur l'utilité du travail qui est mené sur le terrain. C'est pourquoi, il est important que chacun puisse s'exprimer », poursuit Agnès Verdier. « C'est la rencontre avec les acteurs et les habitants du territoire qui nous permet de cerner précisément leurs besoins, leurs envies et leurs préoccupations », ajoute Coline Bouffeteau, responsable du pôle solidarités de la Communauté de communes. Ainsi, avant même la distribution des questionnaires, des entretiens ont été réalisés avec les acteurs clés du territoire et un forum a été organisé avec les professionnels et les habitants pour recueillir les données. Un comité de pilotage a été créé, réunissant des représentants de la CAF, de la MSA (Mutualité sociale agricole) et de la Mission locale.

### Des axes stratégiques d'actions pour 5 ans

« Après cette étape indispensable de travail en co-construction, en partenariat avec la CAF, la MSA et les porteurs de projets d'actions sociales, nous élaborerons des axes stratégiques et nous dresserons une feuille de route pour réaliser des actions de développement sur les cinq prochaines années », conclut Agnès Verdier.

La convention territoriale va donc permettre de renforcer les coopérations entre les collectivités locales, les acteurs du territoire et les habitants de Loir-Lucé-Bercé. Elle contribuera à une plus grande efficacité et complémentarité des interventions. Elle mettra en place une dynamique associant tous les acteurs locaux pour débattre, croiser les regards, enrichir la connaissance du territoire et en connaître les besoins.



**RETROUVEZ LE QUESTIONNAIRE en pages centrales de votre magazine. À retourner au plus tard en mairie le 15 novembre !**





## Bus France Services, amener les services publics au plus près des habitants

Depuis début octobre 2021, le bus France Services sillonne le territoire de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé. Unique en Sarthe, ce bus aménagé va à la rencontre de tous les habitants de notre territoire pour les aider et les accompagner dans leurs démarches administratives. Il est animé par Sandrine Arnette et Odile Massé, recrutées spécifiquement pour ce service innovant qui permet également de lutter contre l'isolement des personnes.

Labélisé France Services, le centre social de Lucé a naturellement porté ce projet en répondant à un Appel à manifestation lancé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, il y a tout juste un an.

« Depuis déjà plusieurs années, nous avons constaté que trop souvent certains habitants, notamment les plus âgés, rencontraient des difficultés à effectuer leurs démarches administratives. Ceux-ci, souvent, ne peuvent pas se déplacer aisément jusque dans les centres sociaux et maîtrisent difficilement l'outil informatique, explique Yohan Ragainne, le directeur du centre social de Lucé. Les trois centres sociaux avaient déjà envisagé de créer un service pour se rendre directement dans nos communes et apporter cet accueil de proximité. L'Appel à manifestation des pouvoirs publics nous a permis d'accélérer ce projet, car il nous offrait une opportunité unique de financer la quasi-totalité de l'investissement. Ainsi, en quelques semaines, avec nos collègues des

centres sociaux de Montval-sur-Loir et de La Chartre-sur-le-Loir, avec le soutien des élus communautaires, nous avons monté le dossier et obtenu les financements. »

### Présent régulièrement sur 20 communes du territoire

Dès à présent, le bus France Services en cours de labélisation, se rend régulièrement dans 20 des 24 communes de Loir-Lucé-Bercé, irriguant ainsi tout le territoire communautaire. Il est le plus souvent installé près des mairies, sur un emplacement facilement accessible.

Cet équipement, remarquablement bien aménagé et confortable, peut accueillir deux personnes en même temps tout en respectant parfaitement la confidentialité des échanges. Il dispose de tables, de banquettes, de placards permettant de ranger tous les documents.

« Ce bus France Services permet d'offrir, aux habitants, une réponse de premier niveau sur les questions liées à l'emploi, les retraites, les

prestations sociales, les impôts, les démarches juridiques, les aides pour l'habitat... », détaille Agnès Verdier, vice-présidente communautaire en charge des solidarités, du social et de la santé. Dans ce but, nous travaillons en lien direct avec Pôle emploi, la Caisse primaire d'assurance maladie, la CARSAT, les services des impôts, la Caisse d'allocations familiales... »



### Semaines paires

- Courdemanche**  
Lundi : 9h - 12h  
place Jacques de la Mothe
- Lavernat**  
Lundi : 13h30 - 16h30  
place de l'église
- La Chapelle-Gaugain**  
Mardi : 9h - 10h30  
place des soeurs franciscaines
- Poncé-sur-Loir**  
Mardi : 10h45 - 12h15  
place de la mairie
- Flé**  
Mercredi : 9h - 12h  
parking de la mairie
- Beaumont-sur-Dême**  
Jeudi : 9h - 10h30  
abribus route de Marçon
- Marçon**  
Jeudi : 10h45 - 12h15  
place de l'église
- St-Pierre-de-Chevillé**  
Jeudi : 13h30 - 16h30  
place de l'église
- Nogent-sur-Loir**  
Vendredi : 9h - 10h25  
place de l'église
- Le Gué de Mézières**  
Vendredi : 10h35 - 12h  
place du Gué de Mézières
- Dissay-sous-Courcillon**  
Vendredi : 13h30 - 16h30  
place de la mairie

### Semaines impaires

- Beaumont-Pied-de-Boeuf**  
Lundi : 9h - 12h  
place du 8 Mai
- Thoiré-sur-Dinan**  
Lundi : 13h30 - 16h30  
place des tilleuls
- St-Vincent-du-Lorouër**  
Mardi : 9h - 10h30  
résidence Les Aubépines
- Jupilles**  
Mardi : 10h45 - 12h15  
place André Ricordeau
- Montreuil-Le-Henri**  
Mercredi : 9h - 12h  
place de l'église
- Pruillé-l'Éguillé**  
Jeudi : 9h - 12h  
place de l'église
- Lavenay**  
Jeudi : 13h30 - 16h30  
place de la mairie
- St-Pierre-du-Lorouër**  
Vendredi : 9h - 10h30  
place de l'église
- Chahaignes**  
Vendredi : 10h45 - 12h15  
place de l'église
- St-Georges-de-la-Couée**  
Vendredi : 13h30 - 16h30  
parking salle des fêtes

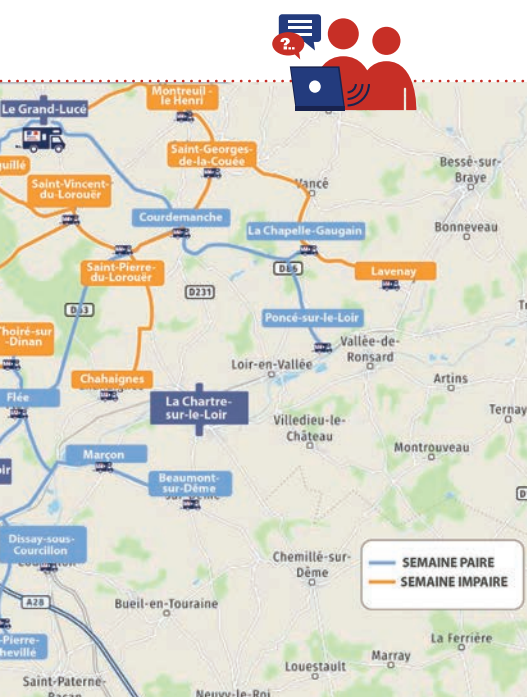


## UN INVESTISSEMENT LARGEMENT FINANCÉ PAR L'ÉTAT

Grâce au dossier mis au point par les équipes des centres sociaux du territoire, le projet de bus France Services a obtenu d'importants financements des pouvoirs publics.

L'acquisition du bus, pour un montant de 60 000 € a été financée pour moitié par la Banque des territoires et pour moitié par l'État. L'aménagement en matériel et équipement numérique, d'un montant de 6 000 €, a été principalement couvert par une subvention de 4 600 € attribuée par la Mutualité sociale agricole (MSA). Ainsi, sur 66 000 € d'investissement, la Communauté de communes n'a déboursé que 1 600 €.

De même, le budget de fonctionnement du service, évalué à 70 000 € par an, est en partie pris en charge par l'État, à hauteur de 30 000 € par an, grâce à l'obtention du label bus France Services en cours de finalisation. De plus, le centre social de Lucé est encore en attente d'autres aides financières. Le reste à charge pour la Communauté de communes devrait être de 14 000 € par an.



PAROLE À

### SANDRINE ARNETTE ET ODILE MASSÉ, respectivement animatrice et agent d'accueil du bus France Services

Recrutées par le centre social de Lucé pour animer et gérer le bus France Services, elles affichent d'emblée leur complicité et leur complémentarité.

#### Quels sont vos parcours professionnels respectifs ?

**Sandrine Arnette** : J'ai suivi une formation de conseil en économie sociale et familiale, puis j'ai travaillé durant 12 ans comme mandataire judiciaire à la protection des majeurs et conseillère en insertion professionnelle. Mon souhait était de mettre à profit mes acquis pour aller plus encore à la rencontre des habitants. C'est pourquoi j'ai postulé à cet emploi d'animatrice.

**Odile Massé** : Après avoir obtenu une licence de psychologie, j'ai travaillé durant 9 mois à la Mission locale Sarthe Nord dans le cadre d'un service civique. Ce poste d'agent d'accueil, qui est mon premier emploi, s'inscrit dans la continuité de mon parcours. Il répond à ma volonté de travailler auprès des habitants et dans l'objectif de les aider.

#### Comment vous êtes-vous préparées à animer ce bus France Services ?

**SA** Nous avons suivi 8 jours de formation. À cette occasion, nous avons rencontré tous les référents des différents partenaires. Ceux-ci nous ont présenté leurs organismes respectifs et nous ont donné les informations que nous allons pouvoir transmettre à la population.

**OM** Bien entendu, nous restons en contact régulier avec ces référents pour actualiser nos connaissances et nos compétences sur les différents services.

#### Comment définissez-vous votre mission au sein du bus France Services ?

**OM** Notre mission est d'accompagner les habitants pour apporter un premier niveau de réponse à leurs demandes. Pour beaucoup de personnes vivant en zone rurale, il est essentiel de pouvoir faire leur requête auprès d'une personne disponible avec laquelle elles peuvent échanger directement. En ce sens, nous contribuons aussi à lutter contre l'isolement des habitants.

**SA** Notre objectif est de faciliter la vie de chacun.

#### Avez-vous les mêmes missions ?

**SA** Au titre d'animatrice, je suis aussi chargée des relations avec les partenaires du bus France Services. Mais Odile et moi travaillons en pleine coopération. Nos compétences sont complémentaires ; ce qui nous permet d'apporter des réponses très complètes aux habitants.

#### Comment avez-vous mis à profit le mois qui a précédé le lancement du bus ?

**OM** Nous avons, en premier lieu, échangé avec nos collègues du centre social. En parallèle, nous nous sommes rendues dans chaque commune, pour rencontrer les élus et les agents municipaux, ainsi que pour repérer les meilleurs emplacements pour installer le bus France Services.



## Maison de l'économie et de l'innovation

### La vitrine économique de Loir-Lucé-Bercé

Sur la zone intercommunale d'activités économiques de l'Aurière, au bord de la route qui relie Loir-en-Vallée et La Chartre-sur-le-Loir, la Maison de l'économie et de l'innovation (nouvelle appellation de Loircowork) va prochainement ouvrir ses portes. Sur une surface de 650 m<sup>2</sup>, ce site a été conçu pour accueillir les entrepreneurs et porteurs de projets qui privilégient le co-working. Véritable vitrine économique du territoire, le bâtiment est aussi régulièrement occupé par un centre de formation, ainsi que par une association d'entrepreneurs dédiée à la recherche et l'innovation.



« Ces nouveaux locaux de Loircowork offrent une grande flexibilité et une véritable autonomie à leurs occupants. Pouvant accueillir simultanément jusqu'à 50 professionnels, ils répondent aux besoins de tous les acteurs économiques, à l'heure où la crise sanitaire a encore accéléré le développement du télétravail, explique Michel Dutheil, vice-président communautaire en charge

du développement économique et numérique. En ce sens, ce tiers-lieu permet aux entrepreneurs et aux salariés de séparer leur vie professionnelle et privée. Le bâtiment doit aussi favoriser les synergies entre les occupants, leur offrant l'opportunité de développer des projets au profit du développement économique local. »

#### Contacts

Loircowork • 06 30 22 09 83  
Zone de l'Aurière • 72340 Loir-en-Vallée  
[www.loircowork.com](http://www.loircowork.com)



#### PAROLE À

**ARTHUR OLIVIER, animateur économique**

#### Comment est agencé le bâtiment ?

Ce nouveau site de Loircowork comprend :

- un grand espace de coworking lumineux, chaleureux, insonorisé et, surtout, parfaitement équipé pour répondre aux besoins des membres du tiers-lieu et permettre à chacun de travailler sereinement, tout en pouvant échanger à tout moment ;
- un bureau en partage, à la disposition de tous les co-workeurs pour s'isoler, notamment dans le cadre de rendez-vous professionnels ;
- cinq bureaux dédiés à la location ;
- une "phone-box" isolée dédiée aux rendez-vous téléphoniques nécessitant le respect de la confidentialité ;
- une salle de créativité (avec tableau blanc) ;
- deux salles de formation (avec cloison amovible), dont l'une est occupée par l'ENSSOP ;
- une grande salle de réunion ;
- un espace de convivialité pour se restaurer ;

- un "makerspace" occupé par l'association Eurêka Lab ;
- deux bureaux dédiés au pôle économie de la Communauté de communes.

#### Quels sont les partenaires et occupants de la Maison de l'économie et de l'innovation ?

Le site héberge :

- l'association Eurêka Lab ([eurekalab.fr](http://eurekalab.fr)), fondée par des entrepreneurs locaux et dont la vocation est de mutualiser les énergies pour créer des solutions et des outils innovants. Elle dispose, dans ce but, d'un matériel hautement performant (imprimante 3D, machine à découpe laser...);
- l'ENSSOP (Ecosystème Numérique pour le Sud Sarthe Ouvert et Populaire), un centre de formations avec une large palette de propositions autour de l'innovation digitale et du numérique ouvert au professionnels, aux étudiants et aux scolaires ([enssop.fr](http://enssop.fr)).

#### Qui gère la Maison de l'économie et de l'innovation ?

La Maison de l'économie et de l'innovation est gérée et animée par le pôle économie de la Communauté de communes, dont les locaux sont intégrés dans le bâtiment. Celui-ci est composé d'un responsable de pôle et d'un manager de l'espace, Hélène Péan, que je remplace actuellement. Éric Guilbert, responsable des bâtiments communautaires, a piloté le suivi de la construction du site et a géré toute sa mise en place, notamment l'installation des outils informatiques et numériques. Le pôle économie proposera des animations pour favoriser les interactions et attirer un nouveau public.

#### Que deviennent les anciens locaux de Loircowork ?

Le bâtiment qui accueillait Loircowork retrouvera sa vocation d'origine de pépinière d'entreprises.

## Le pôle économie de Loir-Lucé-Bercé

## au service des entreprises

Création, reprise, développement, la Communauté de communes, par l'intermédiaire de son pôle économie, et en s'appuyant sur Loircowork, accompagne les entreprises à chaque étape de leur parcours, comme en témoignent ces trois nouveaux entrepreneurs. La collectivité s'est notamment engagée, aux côtés de l'association Sarthe Initiative, à attribuer des prêts d'honneur qui sont un gage de confiance et servent de leviers à l'obtention de financements privés.



maison de  
l'économie et  
de l'innovation

C'EST



LE PÔLE ÉCONOMIE  
DE LOIR-LUCÉ-BERCÉ



L'ÉCOLE DU  
NUMÉRIQUE,  
ENSOP



LE MAKERSPACE  
EURÉKA LAB



UN ESPACE  
DE COWORKING



## PRATIQUE

La Maison de l'économie et de l'innovation est accessible 24/24 et 7/7 jours pour tous ses abonnés, grâce à un système de carte numérique.

## Céline Esnault • L'atelier CBA •

Montval-sur-Loir

« J'ai ouvert, en octobre 2019 à Montval-sur-Loir, mon salon de coiffure sous le nom CBA qui signifie coiffeur-barbier-accessoires. Auparavant, j'avais exercé dans différents salons casteloriens avant de devenir coiffeuse à domicile. Au début de ma démarche de création d'entreprise, les banques étaient réticentes à me suivre. J'attendais des réponses qui ne venaient pas.

Pourtant, mon projet était réfléchi. L'Atelier CBA est plutôt bien situé sur un axe très fréquenté et le stationnement est assez facile. Je croyais très fort à ce projet.

J'ai pris contact avec le pôle économie de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé qui m'a accompagnée dans mon parcours. À partir de là, tout s'est enchaîné positivement. Tout d'abord, je suis passée devant une commission pour expliquer mon projet et j'ai obtenu un prêt d'honneur de 5 000 € (4 000 € d'Initiative Sarthe et 1 000 € de la Communauté de communes). De cette décision, la relation avec les banques a été beaucoup plus simple et tout s'est enchaîné. »

Chloé Aubert et Arnaud Chantepie  
L'Escale • La Chartre-sur-le-Loir

« En janvier 2020, nous avons repris le restaurant L'Escale à la Chartre-sur-le-Loir, après avoir suivi une formation chez un traiteur et dans un restaurant de Montval-sur-Loir. Auparavant, nous exerçons tous les deux le métier d'éducateurs spécialisés.

Pour cette reprise, nous avons bénéficié de l'appui du pôle économie de la Communauté de communes qui nous a apporté sa connaissance du bassin économique local et son expérience en matière de développement entrepreneurial. Nous avons ainsi pu obtenir deux prêts d'honneur, l'un de 7 000 € (6 000 € d'Initiative Sarthe et 1 000 € de Loir-Lucé-Bercé) et l'autre de Transmission-Reprise d'Initiative Pays-de-la-Loire d'un montant de 10 000 €. »

Benoît Joseph et Charlotte Mougeot  
Yellow Kitchen •

Marçon, Paris, Loircowork

Charlotte et Benoît ont développé en 6 mois Yellow Kitchen, un site web qui a pour objectif de devenir la nouvelle référence en termes de site web de cuisine, se plaçant aux côtés des célèbres Marmiton, 750g ou encore Cuisine AZ. Habitante de Marçon, Charlotte travaille quotidiennement à Loircowork, l'espace dédié aux entrepreneurs de la Communauté de communes, pour développer la visibilité et le contenu du site. Benoît gère l'interface web du site depuis son bureau parisien et se rend de temps en temps à Loircowork. « Loircowork a su apporter le cadre propice au développement de notre startup. Outre un environnement convivial et une connexion internet de qualité, cet espace communautaire nous a permis de développer un réseau professionnel et de bénéficier de formations adaptées à nos besoins. Le pôle économie nous a accompagné dès le début du projet. Il m'a apporté un gros de pouce pour le démarrage du site ! »

<https://www.yellow.kitchen>







La Chartre-sur-Le-Loir



Montval-sur-Loir



Le Grand-Lucé



## Petites villes de demain

### De nouvelles opportunités pour le territoire

Dans la continuité de son plan de relance initié en 2020, l'État, via le Ministère de la cohésion des territoires, a lancé le programme Petites villes de demain qui vise à soutenir les communes de moins de 20 000 habitants et les intercommunalités auxquelles elles appartiennent. 3 milliards d'euros sont fléchés sur ce dispositif qui s'adresse plus spécifiquement aux "pôles de centralité" présentant des signes de fragilité. Cet argent doit, notamment, permettre de dynamiser les centre-bourgs et le commerce local, de rénover l'habitat et, plus globalement, d'améliorer le cadre de vie de chacun dans le respect de l'environnement. Candidates à ce programme, trois communes centres de Loir-Lucé-Bercé, La Chartre-sur-le-Loir, Le Grand-Lucé et Montval-sur-Loir ont été retenues pour bénéficier de ce dispositif.

« Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il doit nous permettre de répondre aux problématiques actuelles et d'atteindre les objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement économique », explique



Hervé Roncière, président de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé.

À l'échelle communautaire, Petites villes de demain, qui doit se prolonger jusqu'en 2026, est piloté par Lison Laidet, cheffe de projet recrutée pour cette mission.

#### Déjà, plusieurs projets émergent à l'échelle de la Communauté de communes

- La Maison des vins et du tourisme à la Chartre-sur-le-Loir (voir page 15) ;
- Une Opération Programmée de l'Habitat - renouvellement urbain. « L'objectif est de répondre au besoin de réhabilitation du parc de logements anciens dans les communes du territoire. Ce programme permettra de renforcer leur attractivité par l'aide à la rénovation de l'habitat pour lutter contre la vacance des logements » précise Hervé Roncière ;
- L'aménagement de la Maison de l'économie et de l'innovation (voir pages 6 et 7).

## LES +

### QU'APPORTE CONCRÈTEMENT L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS À TRAVERS LE PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN ?

- **Un soutien à l'ingénierie**  
La Banque des territoires, organisme gouvernemental, finance le poste de chef de projet, occupé par Lison Laidet, ainsi que les études.
- **Des financements supplémentaires**  
Les projets développés dans le cadre de Petites villes de demain peuvent obtenir des soutiens financiers apportés par l'État via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien aux Investissements Locaux (DSIL).
- **Les synergies d'un réseau**  
L'Agence nationale de la cohésion des territoires accompagne les chefs de projets de Petites villes de demain en leur assurant des formations et en leur permettant de se rencontrer régulièrement pour échanger des expériences, des pratiques et des idées qui peuvent être adaptées d'un territoire à l'autre.



## LISON LAIDET, cheffe de projet Petites villes de demain sur le territoire.

Lison Laidet a été recrutée le 1<sup>er</sup> septembre, pour une durée de 3 ans, au poste de Chef de projet Revitalisation du territoire.

### Pourquoi avez-vous postulé à cet emploi ?

Titulaire d'un diplôme en "Ingénierie de l'aménagement et de l'environnement" délivré par Polytech Tours, j'avais déjà travaillé, dans le cadre de mes études, sur le programme Action cœur de ville, à la fois pour la Région Centre-Val de Loire et la commune de Chinon. Ce dispositif est l'équivalent de Petites villes de demain pour les villes moyennes. Il s'appuie sur les mêmes partenaires et financements au profit des mêmes thématiques : le cadre de vie, le développement économique et commercial, l'habitat ...

Par conséquent, j'ai voulu mettre à profit ces premières expériences. Celles-ci m'ont, en effet, donné une bonne vision de ce que peut apporter Petites villes de demain et m'ont permis de mieux connaître la Touraine qui partage de nombreuses problématiques avec le territoire de Loir-Lucé-Bercé. De surcroît, ce premier emploi de cheffe de projets répond à mon souhait de travailler pour des collectivités à taille humaine et de gérer un programme dès son origine, dans sa globalité.

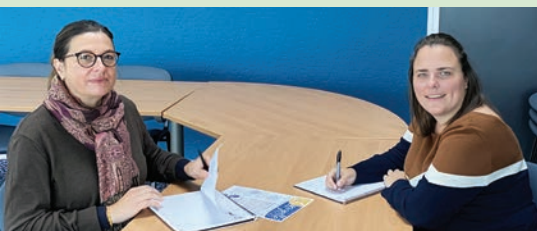
### Quelles premières démarches avez-vous entamées ?

J'ai naturellement commencé par rencontrer les maires des trois communes bénéficiaires de Petites villes de demain pour connaître et comprendre leurs projets.

Désormais, je mets en place les outils qui vont me permettre d'établir un diagnostic du territoire, pour définir une stratégie et un plan d'actions en lien étroit avec les élus. Ce plan devra s'inscrire en cohérence et en complémentarité avec le projet de territoire de Loir-Lucé-Bercé. C'est dans cet esprit que je travaille sous la responsabilité de Delphine Renault, la responsable du pôle aménagement du territoire.

### Quels rôles doivent jouer les acteurs locaux dans Petites villes de demain ?

Le programme Petites villes de demain doit se construire avec et autour des acteurs locaux. Ce sont eux qui font vivre le projet. C'est pourquoi, je veux les rencontrer et les associer du mieux possible à mes démarches.



Delphine Renault, responsable du pôle aménagement de l'espace et Lison Laidet, cheffe de projet PVD

## Les maires témoignent

Les trois communes bénéficiant de Petites villes de demain ont, dès à présent, des projets bien définis.



### Hervé Roncière, maire de Montval-sur-Loir

« Petites Villes de Demain va accompagner la redynamisation du centre-ville qui nécessite une réflexion sur la réhabilitation des commerces vacants et de l'habitat dégradé, ainsi que la requalification d'une friche industrielle autour de l'hôpital. Très prochainement nous allons aussi mettre à profit ce programme pour créer un pôle solidarité au centre Chevalier, où seront centralisés différents services à caractère social simplifiant leur accès au public. Une étude sur les besoins en équipements sportifs et un réaménagement de l'espace multiculturel des Récollets sont également envisagés. De plus, nous allons valoriser le site de la Rotonde ferroviaire et la voie verte en aménageant une aire de stationnement et une liaison cyclable avec le centre-ville. »

### Michel Dutheil, maire de La Chartre-sur-le-Loir

« Nous souhaitons développer l'accueil touristique, notamment en réalisant des travaux de restauration et de développement du camping municipal. Nous envisageons aussi des travaux d'aménagement de la maison médicale



et la redynamisation du marché dominical. Enfin, le réaménagement urbain de la place centrale avec une optimisation des axes routiers, l'enfouissement des réseaux en centre-ville, le cheminement piétonnier et l'aménagement d'un parking paysager et parcours découverte du centre-ville peuvent être envisagés grâce au dispositif. »

### Pascal Dupuis, maire du Grand-Lucé

« Le renforcement du pôle relais est une des priorités de la ville. La démolition partielle et la reconstruction d'un bâtiment pour la réalisation d'une médiathèque place du Château est aussi en projet, comme le rachat d'un local commercial vacant pour la réhabilitation et la création de cellules commerciales. En matière de services, l'espace Belleville, salle polyvalente et centre social, va bénéficier d'un réaménagement et d'une extension. La réalisation d'un programme d'habitat inclusif avec une trentaine de logements et services communs en lien avec un promoteur, en partenariat avec Sarthe habitat et le centre médical Georges Coulon, est également envisagé via le dispositif. »



## Un Contrat de relance et de transition écologique pour Loir-Lucé-Bercé (CRTE)

Les élus de la Communauté de communes s'apprentent à signer, avec l'État, un Contrat de relance et de transition écologique. Cette contractualisation doit se traduire par un soutien accru des pouvoirs publics dans les projets communautaires, à la condition que ceux-ci favorisent la transition écologique.

Pour préparer ce contrat, la Communauté de communes a actualisé son projet de territoire élaboré en 2019. Dans ce but, les élus de Loir-Lucé-Bercé ont participé en juillet, durant deux jours, à des ateliers collaboratifs, au cours desquels ils ont échangé sur les compétences communautaires, puis tracé une feuille de route pour les 5 ans à venir. « Ce séminaire a permis aux nouveaux conseillers communautaires, élus en 2020, de s'approprier le projet de territoire pour mieux s'y investir », explique Delphine Renault, responsable du pôle aménagement du territoire. Aujourd'hui, le CRTE vient accompagner les projets portés par l'intercommunalité



Séminaire des élus autour du CRTE en juillet 2021

en renforçant leur visibilité. Il s'inscrit dans une démarche globale et cohérente de transition énergétique du territoire. Les réflexions des élus portent sur le déploiement d'offres de mobilités, la rénovation énergétique de l'habitat et des bâtiments publics. Ils veulent aussi accompagner les entreprises dans cette transition énergétique et proposer de nouvelles offres foncières.

Ce CRTE respecte les règles du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et s'articule en lien avec le Plan climat air énergie territorial porté par le PETR Pays Vallée du Loir. De même, il intègre et complète le programme Petites villes de demain.

# Environnement, climat et énergies renouvelables, au cœur des enjeux du territoire

Pour renforcer l'attractivité du territoire et améliorer le cadre de vie de ses habitants, Loir-Lucé-Bercé s'engage dans différentes actions en faveur de la transition écologique.

Dans cette perspective, la collectivité a adopté, en décembre 2020, un Plan climat air énergie territorial (PCAET) qui définit 8 orientations de travail et se décline en 26 actions. Celui-ci vise, en particulier, à traduire les orientations stratégiques nationales et régionales inscrites dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). « Les objectifs poursuivis sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique », résume Dominique Peter, vice-président communautaire en charge de l'environnement, de la gemapi et de l'économie circulaire, citant, parmi les actions retenues :

- la mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique qui offrira un accompagnement à tous nos administrés ;
- le service efficacité énergétique au profit des collectivités ;
- l'expérimentation du covoiturage domicile-travail, piloté par le PETR Pays Vallée du Loir ;
- l'élaboration d'un schéma directeur des énergies renouvelables ;
- un Programme d'alimentation territoriale (PAT) ;
- l'élaboration d'une charte forestière ;



- la mise en place d'un cadastre solaire pour évaluer la faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics et privés.

## Rénovation énergétique des bâtiments publics de la Communauté de communes

Dans cet esprit, la rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux est l'une des priorités des élus. Gérée par le PETR Pays Vallée du Loir, celle-ci va pouvoir s'accélérer avec le recrutement de deux techniciens spécialisés qui accompagnent notre Communauté de communes et les communes tout au long des travaux, des études à la réception du chantier. « Avec ces "économies de flux", nous prévoyons de rénover 28 bâtiments, dont le futur siège communautaire qui abrite actuellement le centre social intercommunal à Montval-sur-Loir, les moulins de Paillard à Loir-en-Vallée ou encore le service d'Eau au Grand-Lucé », ajoute Dominique Peter, précisant que les nouvelles constructions de la Communauté de communes, comme la Maison de l'économie et de l'innovation à Loir-en-Vallée produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment.

## Des premières bornes de recharge électrique

Dans le cadre du PCAET, la Communauté de communes s'engage aussi à favoriser les motorisations alternatives durables, comme les véhicules à moteur électrique. Ainsi, des bornes de recharge électrique vont être installées, dans un premier temps à La Chartre-sur-le-Loir, Loir-en-Vallée, Le Grand-Lucé, et Montval-sur-Loir, puis sur l'ensemble du territoire.



Syndicat Mixte du Val de Loir pour collectes et traitement des déchets

## Collecte et traitement des ordures ménagères

Anticipez le nouveau mode de paiement

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), que les foyers du périmètre de l'ancienne communauté de communes Loir & Bercé acquittaient auprès du syndicat mixte du Val de Loir, est remplacée par une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui sera prélevée par le Trésor Public.

« Le dispositif de la taxe, appliquée aujourd'hui sur 86 % du territoire français, offre certains avantages. Elle s'appuie sur l'assiette foncière et est prélevée directement par le Trésor public. Ainsi, aucun foyer ne peut s'y soustraire, au contraire de la redevance que trop d'habitants, en refusant de se déclarer, faisaient en sorte de ne pas payer, explique François Olivier, président du syndicat mixte du Val de Loir et vice-président communautaire. À l'heure où les pouvoirs publics nous demandent de contribuer plus encore à la valorisation des déchets ménagers en investissant dans de nouvelles filières, les impayés finissaient par mettre en difficulté les finances du syndicat. »

En conséquence, dès 2022, pour les foyers dont la collecte et le traitement des ordures ménagères sont gérés par le syndicat mixte du Val de Loir, la redevance ne sera plus réclamée à partir du printemps, mais sera directement intégrée à la taxe foncière qui est transmise aux foyers à l'automne. « Dans cette perspective, nous conseillons aux contribuables concernés d'anticiper l'augmentation mécanique de leur taxe foncière en se rendant sur le site internet [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou en téléphonant à la trésorerie, si nécessaire dès le début de l'année, pour prévoir des mensualités adaptées », précise François Olivier.

De surcroît, cette évolution va permettre au syndicat mixte du Val de Loir de se réorganiser en renforçant son travail de pédagogie en direction des habitants, afin de les encourager à mieux trier encore leurs déchets. Celui-ci contribue ainsi à préserver l'environnement, tout en permettant à la collectivité de maîtriser les dépenses de collectes et de traitement des déchets et de répondre aux objectifs fixés par l'État.

## EN PRATIQUE

### La TEOM comment ça marche ?

Alors que la redevance était calculée proportionnellement au nombre de personnes vivant dans le foyer, le calcul de la taxe est assis sur la valeur locative de la taxe foncière bâtie. Celle-ci est acquittée par les propriétaires, qui répercute son montant sur les charges locatives acquittées par leurs locataires. Ce montant est plafonné, notamment pour les plus grandes propriétés.

Un système de taxe incitative pourra être instauré afin d'inciter les habitants à trier leurs ordures ménagères.





# Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (gemapi) **Premiers travaux à l'été 2022**

**Depuis 2018, les intercommunalités doivent prendre en charge la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.**

Afin de remplir au mieux cette obligation, la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé a choisi de travailler sur un territoire élargi et cohérent, recouvrant plusieurs cours d'eau sur toute leur longueur. En ce sens, ce groupement de collectivités, dont la vocation est de prendre le statut de syndicat mixte en 2023, recouvre les périmètres de Loir-Lucé-Bercé, de la communauté de communes (cdc) des Vallées de la Braye et de l'Anille (secteurs de Vibraye et Saint-Calais), une partie de la cdc de l'Huisne Sarthoise (secteur du Luart), ainsi que les communes de Tresson et Maisoncelles.

## **Participer à la préservation de l'environnement et de la qualité de l'eau**

Sans attendre la création du syndicat, accompagnés de Guillaume Chapin, technicien animateur de la gemapi recruté en 2019, les élus ont effectué un état des lieux puis réalisé un diagnostic approfondi, afin de recenser les cours d'eau les plus dégradés. Ce travail a permis de définir un programme pluriannuel de rénovations en retenant quatre rivières à réhabiliter en priorité dont, sur le territoire de Loir-Lucé-Bercé, le Dinan et le Tusson (quatre autres masses d'eau restent sous surveillance).

Les premiers travaux démarreront dès 2022 et se concentreront sur le Gué Tesnon, un affluent du Dinan qui traverse Jupilles. « *Dans une logique d'efficacité, nous agissons en amont du cours d'eau pour influencer sur la globalité du parcours de l'eau* », explique



Guillaume Chapin, animateur gemapi



Guillaume Chapin, précisant que la réhabilitation du Dinan est prévue pour 2023.

Comme ce sera le plus fréquemment le cas, trois typologies d'interventions sont planifiées : la remise du cours d'eau dans son lit d'origine, le rehaussement du niveau de la rivière et la recréation de méandres. « *Ces actions permettent de ralentir l'écoulement des eaux, de lutter contre les inondations et de préserver, voire de recréer, la biodiversité* », précise Guillaume Chapin. Ces améliorations participent à la préservation de l'environnement, de la qualité de l'eau et de la continuité écologique. Elles bénéficient à tous les habitants.

## **80% de subventions**

Ces investissements sont financés à 50% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et à 30% par la Région des Pays de la Loire. « *En s'engageant rapidement dans le processus, la collectivité s'est inscrite dans le cadre du Contrat territorial de restauration du Loir qui nous assure un taux maximum de subventionnement* », assure le technicien gemapi. Le reste à charge pour la Communauté de communes ne représente que 20% du montant des travaux, c'est-à-dire autour de 75 000 €. Dès à présent, en prévision de ces dépenses, les élus communautaires se sont donnés la possibilité, comme la loi les y autorise, de prélever une taxe dédiée à la gemapi. Le montant de ce prélèvement sera défini lors du vote du budget communautaire en mars 2022.

## **DES TRAVAUX POUR ASSAINIR LES RÉSEAUX**

Au cours de ces 2 dernières années, la Communauté de communes a remplacé 52 km de réseaux d'eau, installés durant les années 70 et contenant du CVM, une substance aujourd'hui considérée comme potentiellement nocive. « *Il s'agit d'une mesure de précaution* », précisent Bruno Boulay, vice-président communautaire en charge des travaux et William Gautrais, responsable du pôle technique de l'intercommunalité. Le montant des travaux s'élève à 3,15 millions d'euros et est en partie couvert (445 000 €) par l'Agence

de l'eau. Toujours dans l'objectif de garantir une qualité d'eau potable optimale, la Communauté de communes va, sur 2022 et 2023, faire remplacer 27 km de tuyaux vieillissants qui provoquent des fuites régulières sur le réseau. Pour mener à bien ce chantier, la collectivité va bénéficier de 700 000 € de subventions attribuées par l'État.



## **TRAVAUX**



## Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est opérationnel

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été adopté en avril 2021 à l'unanimité par les élus communautaires de Loir-Lucé-Bercé. Ce document d'urbanisme fixe des orientations d'aménagement du territoire pour les dix prochaines années à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire.

« Le PLUi s'inscrit dans le cadre réglementaire qui vise à réduire les consommations futures de terres agricoles et d'espaces naturels, affirmé par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il garantit un développement équilibré du territoire en tenant compte de ses pôles de vie et de ses richesses environnementales et patrimoniales, favorisant notamment la densification des centres-bourgs, rappelle Galiène Cohu, vice-présidente de Loir-Lucé-Bercé en charge de l'aménagement de l'espace. Ce document permet vraiment d'appréhender le territoire dans toutes ses composantes et, ainsi, de développer une politique d'urbanisme plus cohérente. »

Les habitants, les élus et les associations ont été pleinement associés à l'élaboration de ce PLUi, qui représente l'aboutissement de 3 années de travail et a fait l'objet d'ateliers, de réunions de concertation et d'une enquête publique.

« Avant ce PLUi, cinq communes n'avaient pas de document d'urbanisme et les autres disposaient d'une carte communale, d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan d'occupation des sols. Désormais, nous proposons donc un cadre unique et

un document complet pour tout le territoire, ajoute Delphine Renault, responsable du pôle aménagement de l'espace. De surcroît, élaborer un PLUi est moins coûteux que si chaque commune avait élaboré son propre PLU. ».

Exécutoire depuis le 28 avril, le PLUi est désormais le document de référence pour la constructibilité et l'instruction des autorisations d'urbanisme... Celles-ci dépendent à présent des règles d'aménagement du PLUi, aussi bien pour les bourgs que pour les zones agricoles et forestières. Le document tend également à repenser l'aménagement de l'espace en lien avec le dispositif Petites villes de demain, la revitalisation des bourgs, le plan de mobilité de la Communauté de communes et, plus globalement, le projet de territoire. « C'est un document que je qualifierais de fédérateur, qui par sa démarche, rassemble et permet à chacun de mieux connaître l'ensemble du territoire. Il est un socle pour Loir-Lucé-Bercé », conclut Galiène Cohu.



Le PLUi est consultable sur [www.geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr) et sur le site de Loir-Lucé-Bercé [www.loirluceberce.fr](http://www.loirluceberce.fr)



## COVID-19 : VACCINATION MODE D'EMPLOI

La campagne de vaccination contre la Covid-19 a débuté le 27 décembre 2020. Elle va se poursuivre suivant les différentes étapes recommandées par la Haute autorité de santé (HAS) jusqu'à la fin de l'année et, pour assurer la campagne d'injections de la 3<sup>ème</sup> dose.

Piloté par la commune de Montval-sur-Loir, à destination des habitants du territoire, un centre de vaccination a été aménagé au sein du centre hospitalier dès le mois de mars. Celui-ci fonctionne à temps plein grâce à l'implication du personnel médical (en activité ou retraité), des bénévoles des associations de la Croix Rouge et du don du sang et de la collectivité support.

**Les professionnels de santé sont dans ce cadre les interlocuteurs privilégiés pour répondre aux questions que chacun peut se poser et délivrer une information complète et loyale sur la vaccination, ses bénéfices attendus et ses risques d'effets secondaires.**



La vaccination est gratuite pour tous et elle n'est pas obligatoire.

**Centre de vaccination**  
MONTVAL-SUR-LOIR  
5 Allée Saint-Martin  
72500 MONTVAL-SUR-LOIR  
**02 52 50 00 69**



Pour d'autres lieux de vaccination, rendez-vous sur la page : [www.sante.fr](http://www.sante.fr)





## PLOUF RETROUVE SON RYTHME

Après de très longs mois perturbés par la crise sanitaire, le centre aquatique Plouf a de nouveau ouvert ses portes, à l'ensemble des usagers, au mois de juin.

Pour l'occasion, nous avons fêté cette réouverture le samedi 12 juin, en organisant les 12 heures de la natation. Cet événement a permis aux petits comme aux grands d'obtenir un diplôme attestant de la distance réalisée. Cette journée a également permis aux usagers de découvrir nos activités en libre-service, de réaliser des parcours ou de tester les scooters subaquatiques.

Puis, tout l'été, le centre aquatique a ouvert 7 jours sur 7, proposant diverses animations (flowpulse, structures gonflables...) à destination de tous les publics, ainsi que des activités sportives (aqua'fitness, activ'gym, activ'bike ou encore activ'jump). De plus, des stages d'apprentissage de la natation ont été organisés pour les enfants à partir de 6 ans et ont été renouvelés pendant les vacances d'automne.

Ainsi, en quelques mois, tout en adoptant un protocole sanitaire spécifique et adapté, afin de garantir la sécurité de chacun, le centre aquatique et l'école de natation ont repris leur rythme de croisière. Dans cet esprit, des pass assurant l'entrée sans limite sur le site et la participation aux activités sportives Activ' sont désormais proposés en accès mensuel : Plénitude (17€/mois), Équilibre (27,10€/mois), Performance (37,40€/mois).



[www.piscine-plouf.fr](http://www.piscine-plouf.fr)

Facebook @centreaquatiqueplouf

02 43 38 09 53

### HORAIRES D'OUVERTURE

**Lundi** → 11h45-13h45 / 17h-19h

**Mardi** → 11h45-13h45 / 17h-20h

**Mercredi** → 10h30-20h30

**Jeudi** → 11h45-13h45 / 17h-19h

**Vendredi** → 7h30-8h45 / 11h45-13h45 / 16h30-20h

**Samedi** → 10h-12h / 14h30-18h

**Dimanche** → 10h-13h30

### TARIFS

Adulte → 4€

Moins de 12 ans → 3€

Étudiants, lycéens, apprentis, demandeurs d'emploi, plus de 65 ans → 3,50€

Moins de 3 ans → **gratuit**

Carte 12 entrées adulte → 39,60€

Carte 12 entrées tarif réduit (moins de 12 ans, étudiants, lycéens, apprentis, demandeurs d'emploi, plus de 65 ans) → 29,70€

Carte 10 heures → 24€

Passe famille (4 personnes dont 2 adultes au maximum) → 12,50€

## Soutien à la création artistique

### La Communauté de communes entre dans la danse

**Loir-Lucé-Bercé apporte son soutien aux artistes. Depuis 2020, elle accueille ainsi, en résidence, deux associations de danseurs, Zutano BaZar et Clinamen.**

Ces deux compagnies ont été choisies, car elles répondaient à plusieurs critères : être implantée et créer sur le territoire communautaire, intervenir auprès du jeune public et en milieu scolaire tout en s'adressant à tous les publics, avoir au préalable le soutien du Conseil départemental.

« Répondant à ces conditions, les associations Zutano BaZar et Clinamen ont signé, avec la Communauté de communes, une convention d'objectif et de financement pour l'année 2021. C'est une première pierre à l'édifice d'un travail de soutien que nous avons la volonté d'élargir à d'autres associations qui pourront, à leur tour, bénéficier de ces résidences d'artistes. Elles ont aussi obtenu une aide financière au fonctionnement de 4 000 € et ont été éligibles à une aide pour la création d'événements », explique Gilles Gangloff, vice-président communautaire en charge de la culture.

« L'objectif de la collectivité est de favoriser la pérennisation et le maintien des compagnies sur le territoire en encourageant la structuration des équipes et leur professionnalisation. De plus, en construisant des projets et des partenariats, ces associations constituent un réseau qui mutualisent les énergies et favorisent la création locale », explique Coline Bouffeteau, coordinatrice du pôle culture.

En 2021, **L'Assemblage de l'Ébauche** par Clinamen a été présentée les 11 et 12 septembre à Jupilles et en forêt de Bercé et la pièce **Human scale, la**

**grande échelle** par Zutano BaZar en octobre à la Rotonde de Montabon.

Les élus communautaires ont aussi l'ambition de développer l'éducation artistique sur le territoire. Ils souhaitent se saisir du dispositif Contrat local d'éducation artistique et culturelle, en lien avec le PETR Pays Vallée du Loir et la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour s'investir dans les communes où les actions culturelles sont plus rares. Deux accompagnements artistiques seront proposés par Zutano BaZar début 2022, pour les 8-10 ans au centre social Val-du-Loir à La Chartre-sur-le-Loir et pour les familles du centre social de Lucé au Grand-Lucé. Des actions similaires pourraient être menées avec d'autres associations de Loir-Lucé-Bercé.



CSZ Photographies - Clément Szczuczynski

Zutano BaZar, La grande échelle, La Chartre-sur-le-Loir



Exposition bestiaire botanique, "un pied de mouton dans mon panier"

À Montval-sur-Loir,  
**un cabinet de curiosités**  
et de nouveaux locaux  
pour l'Office de Tourisme

## Un été **exceptionnel** pour Carnuta

**Stimulée par une exceptionnelle exposition Playmobil sur le thème des contes de la forêt, la fréquentation de Carnuta, la Maison de l'Homme et de la forêt, a été exceptionnelle, durant cet été 2021. Et l'automne s'annonce tout aussi positif grâce à une nouvelle exposition et de nombreuses animations.**

« Nous avons reçu, sur le site, 56% de visiteurs de plus qu'en 2019, qui était déjà une bonne année, annonce Sandy Servant, responsable et animatrice de Carnuta. Au final, notre fréquentation annuelle devrait être égale à celle d'il y a 2 ans, alors que nous sommes restés fermés près de 5 mois à cause de la crise sanitaire. » Ce succès peut s'expliquer pour deux raisons : d'une part le choix des vacanciers de profiter de cette situation exceptionnelle pour privilégier la découverte des régions françaises comme la Vallée du Loir, d'autre part le caractère particulièrement original et attractif de l'exposition Playmobil proposée tout au long de la saison estivale. « De nombreux habitants du territoire sont venus à plusieurs reprises, avec leurs enfants et petits-enfants, visiter cette exposition. Beaucoup d'entre eux ont, à cette occasion, profité du tarif d'entrée à moitié prix que nous avons mis en place pour les visiteurs qui viennent à Carnuta à partir de 17h. », poursuit Sandy Servant.



Été 2021, exposition Playmobil, "les contes de la forêt"

Aujourd'hui, la Maison de l'Homme et de la forêt retrouve le rythme qui était le sien avant la crise. Ainsi, une nouvelle exposition appelée Bestiaire botanique, ainsi que diverses animations sont au programme de cet automne. « Nous proposons les œuvres d'une artiste de La Rochelle qui dessine les champignons ayant des noms d'animaux en alliant la représentation du champignon et celle de l'animal. Ce travail est ludique et très original », explique la responsable de Carnuta. En parallèle, l'équipe du site a invité, le 5 novembre, un photographe naturaliste qui projette les films et les photos réalisés en observant les animaux. De même, l'artiste Boris Jollivet va venir faire écouter les sons enregistrés dans la forêt tout en plongeant le spectateur dans le noir : une expérience unique ! Comme chaque année, l'équipe de Carnuta organise aussi un atelier "sapins de Noël" fin novembre et a été présente sur plusieurs salons de la fin de l'été, pour promouvoir Carnuta. Déjà, Sandy Servant, en lien avec les élus, prépare la programmation de 2022 qui comprendra deux expositions, l'une sur le thème des fleurs des arbres et l'autre autour du cerf.

« Nous souhaitons aussi nous renouveler en diversifiant les ateliers, les sorties en forêt et les visites guidées », précise Sandy Servant.

Au début de cet été 2021, l'Office de Tourisme de la Vallée du Loir a déménagé ses locaux de Montval-sur-Loir au sein de la Maison rouge, un élément remarquable du patrimoine local, pour gagner en visibilité et accueillir, à l'initiative de la municipalité de Montval-sur-Loir, un cabinet de curiosités.

Ce cabinet rassemble une étonnante collection d'œuvres d'art et d'objets exotiques et hétéroclites (peintures, pierres et coquillages, animaux empaillés, objets historiques...) qui a été constituée au début du XX<sup>e</sup> siècle et avait, durant plusieurs décennies, été exposée dans un musée-bibliothèque de Château-du-Loir. Aujourd'hui, la collection est de nouveau offerte aux yeux du public qui, dès la saison estivale, s'est déplacé pour l'admirer. Afin de la faire vivre, des animations et expositions sont régulièrement proposées, tout au long de l'année autour des éléments de ce cabinet de curiosités.

Cette initiative a confirmé la volonté de l'Office de Tourisme de la Vallée du Loir et des élus du territoire de développer de nouvelles synergies pour renforcer l'attractivité touristique locale, comme cela va être également le cas à La Chartre-sur-le-Loir autour de la Maison des vins et du Tourisme.





# Projet de voie verte

## Les premiers travaux démarrent

À l'initiative du Conseil départemental de la Sarthe, une voie verte sera aménagée à l'emplacement de l'ancienne voie ferrée reliant Bessé-sur-Braye à Montval-sur-Loir, sur une distance d'environ 30 km.

Dès cet automne, un premier tronçon va être réalisé, sur 8 km, entre Bessé-sur-Braye et Lavenay (commune nouvelle de Loir-en-Vallée). Déjà, les rails ont été retirés et le parcours a été nettoyé. « L'entreprise choisie pour aménager cette voie va utiliser le balastre existant comme base du revêtement. Celui-ci sera ensuite recouvert d'une autre matière, puis de sable sur lequel les piétons et les cyclistes pourront aisément circuler, explique Monique Trotin, vice-présidente communautaire en charge du tourisme. Ces premiers travaux permettront de déterminer le planning des interventions sur le second tronçon entre Lavenay et Montval-sur-Loir. Celles-ci devraient être programmées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022 pour une ouverture au public espérée à l'été ou au plus tard à l'automne 2022. »

### 7 communes traversées

Ce nouvel aménagement est conçu pour renforcer l'attractivité du territoire,



Enlèvement des rails et des traverses à Vouvray-sur-Loir

notamment auprès des promeneurs, mettant en valeur les communes traversées : Loir-en-Vallée, La Chartre-sur-le-Loir, Lhomme, Chahaïgues, Marçon, Flée (dont Le Port-Gautier) et Montval-sur-Loir. « Plusieurs communes ont déjà fait part de leur volonté de s'impliquer dans le projet, notamment en aménageant des aires d'accueil et de stationnement », poursuit Monique Trotin, soulignant que la voie verte sera

aussi connectée à divers sentiers de randonnée communaux, ainsi qu'à plusieurs pistes cyclables.

Les travaux, ainsi que le balisage, sont intégralement financés par le Conseil départemental. La Communauté de communes conservera à sa charge l'entretien de la voie verte.

## La Maison des vins et du Tourisme à La Chartre-sur-le-Loir en 2022

Initié par le Groupement de Développement Viticole de la Sarthe (GDVS), le projet d'aménagement d'une Maison des vins et du Tourisme, devrait voir le jour dès 2022 à La Chartre-sur-le-Loir, au sein d'un bâtiment contigu aux locaux de l'Office de Tourisme de la Vallée du Loir (OTVL), place de la République. Cet investissement est porté par la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé.

« Lancé en 2018, le projet s'est accéléré en 2021 sous l'impulsion des élus communautaires de Loir-Lucé-Bercé et du conseiller départemental Régis Vallienne, affirme Sandrine Pairel, œnologue et animatrice du GDVS. Au cours de cette année, les élus ont, en effet, trouvé les aides qui permettront de financer cette Maison des vins et du Tourisme, tandis que la Communauté de communes, après réflexions et études, a fait le choix d'acquiescer le bâtiment situé à côté de l'Office de Tourisme de La Chartre-sur-le-Loir. » Ainsi, les travaux d'aménagement devraient commencer au printemps 2022 pour une ouverture à l'automne suivant. « Les futurs locaux de la Maison des vins et du Tourisme possèdent une cour fermée et une cave en tuffeau, grâce auxquelles nous pourrions proposer des

animations et installer un laboratoire. L'accueil du public sera commun avec celui de l'Office de Tourisme qui est pleinement impliqué dans ce projet, poursuit Sandrine Pairel. L'objectif des vignerons est de donner plus de visibilité aux vins de la vallée du Loir, notamment à ceux des petites structures, à l'heure où l'œnotourisme est en plein développement. Nous voulons proposer un lieu à la fois chaleureux et pédagogique empreint d'une grande authenticité et dominé par des matières nobles comme le bois. »

### Un projet subventionné à 75%

Pour financer ce futur équipement touristique, la Communauté de communes va bénéficier d'une enveloppe de 371 000 € attribuée par la Région des



Sandrine Pairel, œnologue, en discussion avec les viticulteurs du Groupement Viticole de la Sarthe

Pays de la Loire, dans le cadre du Contrat territoires région porté par le PETR Pays Vallée du Loir, ainsi que d'un soutien financier du Conseil départemental de la Sarthe. « Évalué à 517 000 €, cet investissement devrait être subventionné à hauteur de 75 % », précise Hervé Roncière, président de la communauté de communes.

De plus, le projet a déjà reçu le soutien de Sarthe Tourisme, qui accompagne notamment le GDVS dans une opération de crowdfunding.

N'hésitez pas à soutenir la création de la Maison des vins et du Tourisme en vous rendant à l'adresse internet : <https://www.kisskissbankbank.com/fr/projects/la-maison-des-vins-et-du-tourisme-de-la-vallee-du-loir>





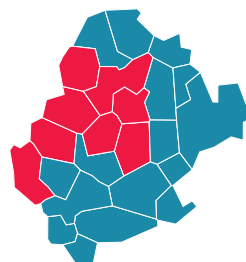
La fontaine de la Coudre à Jupilles



Premier chêne abattu

## Huit chênes de Bercé pour reconstruire Notre-Dame

Huit chênes de la forêt de Bercé ont été choisis pour servir à la reconstruction de Notre-Dame de Paris.



### Bercé, un trésor à partager

La forêt de Bercé possède des futaies de chênes sessiles qui produisent un bois d'une qualité mondialement reconnue, des vallons typiques et des paysages exceptionnels qui en font un patrimoine naturel et culturel de grande valeur pour notre territoire. Grâce à ces éléments, qui contribuent à l'intérêt scientifique, économique et social du territoire, Bercé a obtenu le label "Forêt d'exception" qui lui a été remis en 2017 par Stéphane Le Foll, alors ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Celui-ci distingue l'excellence de la gestion de ces forêts reconnues pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois de grande valeur.

Poumon vert de la vallée du Loir, la forêt de Bercé offre aussi un ensemble d'itinéraires pédestres, équestres ou VTT aux habitants de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé et aux touristes. Trois sentiers pédestres (Le sentier du vivier, À l'école de la forêt, La Futaie des Clos) permettent de déceler toutes les facettes de cette belle forêt tandis que le GR « Bercé, entre vignes et vergers » invite, dans une boucle de 98 km, les randonneurs à la découverte de toute la richesse de notre communauté de communes dont la forêt de Bercé.

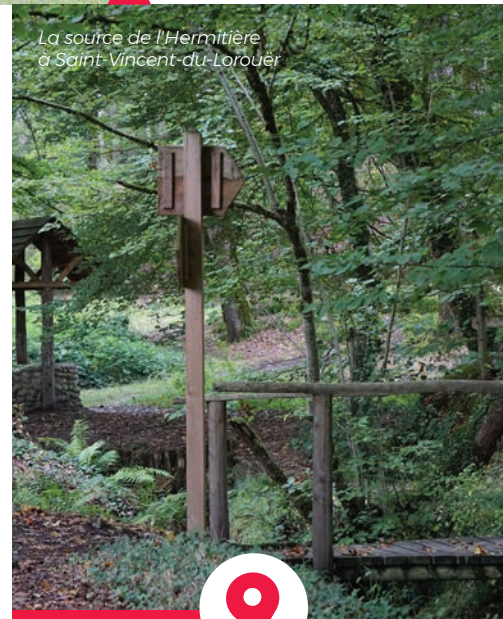
Elle traverse les communes de Beaumont-Pied-de-Bœuf, Chahaigues, Jupilles, Lavernat, Pruillé-l'Éguillé, Saint-Pierre-du-Lorouër, Saint-Vincent-du-Lorouër et Thoiré-sur-Dinan.

### Des chênes pour Notre-Dame

Gage de ce caractère d'exception, les huit premiers chênes qui serviront à reconstruire la flèche de Viollet-le-Duc de Notre-Dame de Paris ont été sélectionnés en forêt domaniale de Bercé le 5 mars 2021. Cet événement a été officialisé par Roselyne Bachelot, ministre de la culture et Julien Denormandie, ministre de l'agriculture, en présence du général d'armée Jean-Louis Georgelin, président de l'établissement public chargé de la restauration de la cathédrale. Ces arbres, de plus d'un mètre de diamètre et de plus de vingt mètres de hauteur possèdent des propriétés rares. Au total, plus d'un millier ont été choisis dans de nombreuses forêts françaises et récoltés en 2021 avec un seul objectif, la restauration de la flèche de Viollet-le-Duc, des charpentes du transept et de ses traversées adjacentes, ravagées par les flammes le 15 avril 2019.

L'identification de ces chênes de la forêt de Bercé a eu lieu en janvier et février, pour une récolte en mars. Ils ont été ensuite débardés et sciés pour être entreposés pendant 12 à 18 mois. Une fois le taux d'humidité inférieur à 30% atteint, ils seront mis à disposition de charpentiers.

La source de l'Hermitière  
à Saint-Vincent-du-Lorouër



### DES SITES REMARQUABLES À VISITER

**La source de l'Hermitière  
(ou vallon de l'Hermitière) -  
Saint-Vincent-du-Lorouër**  
47°47'51.9"N 0°27'25.7"E  
ou 47.797750, 0.457139

**Futaie des Clos  
(chênes tricentenaires  
dont le chêne « Boppe ») -  
Saint-Pierre-du-Lorouër**  
47°47'16.3"N 0°29'42.6"E  
ou 47.787848, 0.495176

**La fontaine de la Coudre -  
Jupilles**  
Écrin de verdure très apprécié  
du grand public et traversé  
par le Dinan  
47°47'40.5"N 0°22'18.2"E  
ou 47.794583, 0.371726

**Carnuta, maison de l'Homme  
et de la forêt - 2 rue du Bourg  
Ancien, Jupilles**  
02 43 38 10 31 - [www.carnuta.fr](http://www.carnuta.fr)